

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 4 février 2025, l'ordonnance suivante :

OCA25 16 0027

POUR L'ÉVÉNEMENT « CARNAVAL D'HIVER »

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire au parc Beaubien, le vendredi 28 février 2025, entre 13 H et 16 H, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieur dans le cadre du « **Carnaval d'hiver** » organisé par le Collège Sainte-Anne / Buissonnière.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PARADE DE LA TORAH »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **Parade de la nouvelle Torah** » organisé par l'Institut Chaverim Donne la Main qui aura lieu le 8 mars 2025 entre 19 H et 21 H, la fermeture temporaire à la circulation automobile sur les avenues suivantes :

- Avenue Querbes, entre les avenues Querbes et Van Horne;
- Avenue Van Horne, entre les avenues Querbes et Champagneur et,
- Avenue Champagneur, entre les avenues Van Horne et Champagneur;

Dans le cadre de cet événement, qui sera pris en charge par le SPVM, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PARADE FAUNE URBAINE »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **Parade Faune urbaine** » organisé par Casteliers qui aura lieu le 9 mars 2025 entre 13 H 30 et 16 H, la fermeture temporaire à la circulation automobile sur les avenues suivantes :

- Avenue Bernard, entre les avenues Outremont et Champagneur,
- Avenue Outremont, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur,
- Avenue Saint-Viateur, entre les avenues Outremont et Wiseman et;
- Avenue St-Just, entre les avenues Outremont et Wiseman;

Dans le cadre de cet événement, qui sera pris en charge par le SPVM, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « MARCHE POUR LA DIGNITÉ DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS ET CENTRE DE JOUR ST-RAPHAËL »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **Marche pour la dignité** » organisé par la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël devant se tenir le dimanche 4 mai 2025, de 8 H à 17 H, une déambulation sur les trottoirs suivants :

- Trottoir de l'avenue Lajoie, entre les avenues Pratt et Querbes;
- Trottoir de l'avenue Querbes, entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur;
- Trottoir de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Querbes et Stuart;
- Trottoir de l'avenue Stuart, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard;
- Trottoir de l'avenue Bernard, entre les avenues Stuart et Rockland;

- Trottoir de l'avenue Ainslie, entre le 25 Ainslie et l'avenue Kelvin;
- Trottoir de l'avenue Kelvin, entre les avenues Hartland et Robert;
- Trottoir de l'avenue Robert, entre l'avenue Kelvin et le cul-de-sac au nord de l'avenue Péronne.

POUR L'ÉVÉNEMENT « CULTIVONS OUTREMONT »

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de l'Îlot Saint-Viateur situé au 1331, avenue Saint-Viateur, le dimanche 1er juin 2025, de 7H à 16 H, dans le cadre de la 4e édition de l'événement « Cultivons Outremont ».

POUR L'ÉVÉNEMENT « KERMESE SOLEIL »

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien, du 2 au 8 juin 2025 inclusivement, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil ».

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) le conseil autorise également la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Stuart, entre l'avenue Saint-Viateur et la limite nord du parc Beaubien, du 7 au 8 juin 2025, de 9 H à 18 H. Une tolérance pour le stationnement sans vignette sera appliquée les 4 et 6 juin de 16 H à 22 H, ainsi que les 7 et 8 juin, de 8 H à 22 H sur les avenues suivantes :

- Avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- Avenue Wiseman, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- Avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Outremont
- Avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 6 alinéas e), g) et i) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement ainsi qu'une dérogation à l'article 9 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PIANOS PUBLICS »

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de l'espace public pour la saison des Pianos publics aux dates, heures et sur les sites suivants :

- à la Place Kate-McGarrigle, du jeudi, 1er mai au dimanche, 24 septembre 2025, de 10 h à 20 h.

POUR L'ÉVÉNEMENT « CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (1171), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Elmwood, entre les avenues Bloomfield et Outremont, pour la tenue de la célébration de commémoration du Jour du Souvenir, qui aura lieu le vendredi, 11 novembre 2025, de 9 h à 12 h au parc Outremont, devant le cénotaphe.

Montréal, le 11 février 2025

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate